

Le bassin de Grandlieu (39)



UP39-00 Un paysage lacustre avec des ambiances de lac africain cadré par des coteaux marqués (Saint-Aignan-de-Grandlieu)

Centré sur le bassin de Grandlieu avec sa vaste étendue lacustre entourée de marais qui s'inondent à l'hiver, ce territoire alterne les ambiances paysagères à la fois majoritairement de bocage et de grandes cultures mais aussi viticoles sur la faille géologique du coteau de Grandlieu et maraîchère sur la vallée de l'Ognon ou dans les mailles bocagères du plateau. Cette unité paysagère présente ainsi une réelle diversité de par ses composantes (elle rassemble presque tous les types de paysages ruraux) mais aussi de par sa structure complexe tant sur le plan du relief que de l'hydrographie. En repère sur le plateau ou sur les coteaux, les bourgs s'implantent sur les principales vallées qui irriguent le bassin de Grandlieu.

Profondément rural, ce territoire de transition entre l'agglomération nantaise et le littoral a vu son réseau d'infrastructures se transformer fortement ces dernières décennies. Outre les transformations directes que cela a induit dans le paysage (paysage routier plus prégnant), cela s'est traduit par des pressions urbaines plus fortes non seulement de l'agglomération nantaise au nord mais aussi de la pression urbaine rétro-littorale à l'ouest. Les bourgs de l'unité présentent ainsi un développement important de zones pavillonnaires et de zones d'activités implantées le long des contournements. Outre ces mutations urbaines, le territoire se transforme également sous l'effet des évolutions agricoles qui amorcent un développement important des zones de maraîchage. Cette unité paysagère, malgré son identité marquée, est donc l'objet de mutations qui font évoluer fondamentalement ses caractères ce qui pose la problématique de sa ressemblance progressive aux ambiances de la couronne viticole composite de l'agglomération nantaise pour sa partie est et aux zones rétro-littorales pour la partie ouest.

Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional

[Les représentations culturelles des paysages du « pays profond » les paysages ruraux \(lien vers article représentations culturelles régionales\)](#)

[La famille de paysage des plateaux bocagers mixtes \(lien vers la famille des plateaux bocagers mixtes\)](#)



1 Un paysage lacustre remarquable qui ne se laisse découvrir qu'en quelques points (Saint-Aignan-de-Grandlieu)



2 Un bourg à l'articulation entre la pénéplaine bocagère cultivée et la ruisseau de la Chaussée le joignant au lac (La Chevrolière)



3 Des coteaux viticoles qui ouvrent sur la vallée de l'Acheneau et mettent en perspective le patrimoine de châteaux et parcs (Port-Saint-Père)



4 Des paysages de prairies inondables accompagnant la vallée du Tenu qui rappelles les ambiances palustres autour du lac (Saint-Mars-de-Coutais)

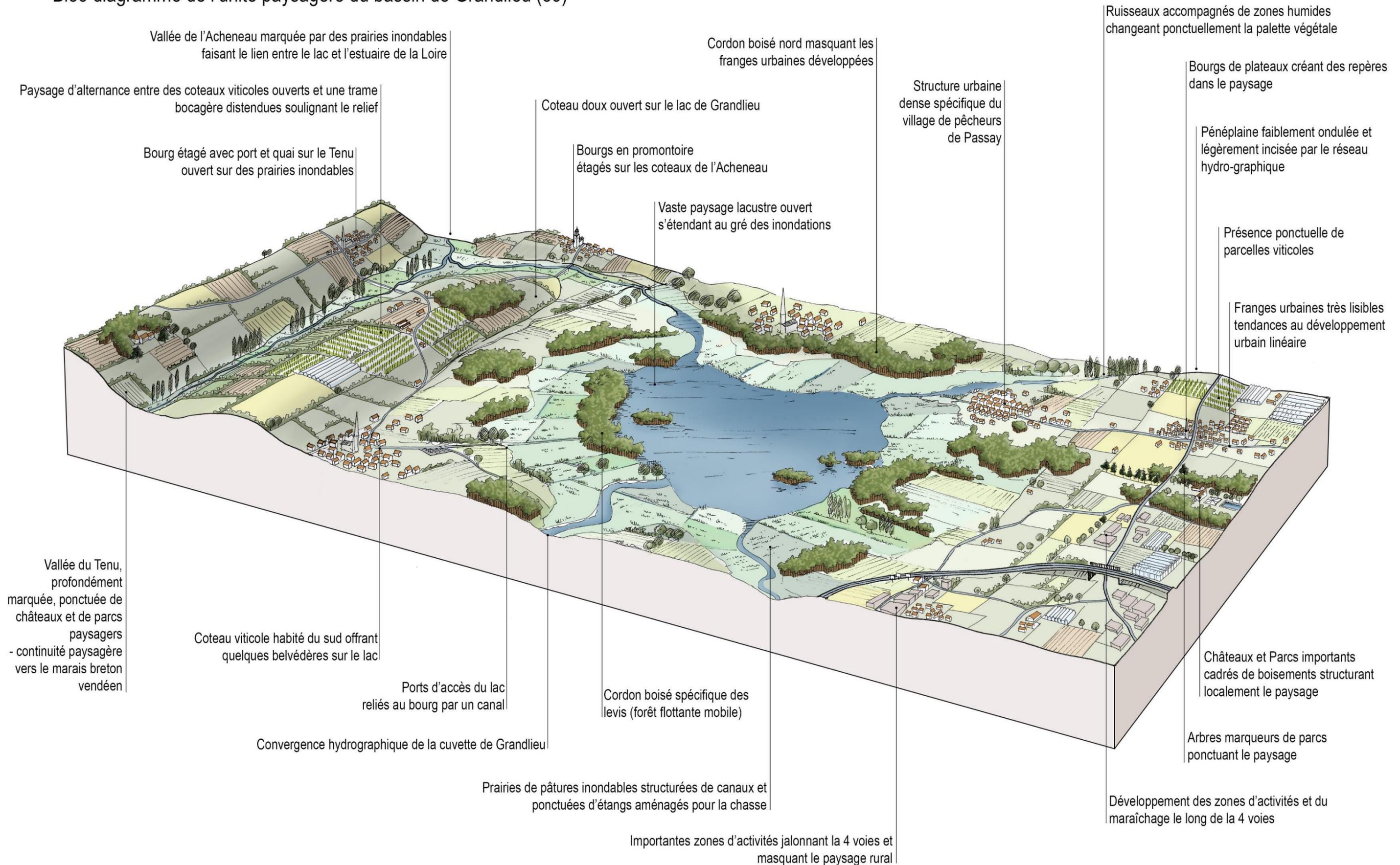


5 Une trame bocagère qui s'accroche sur les vallées et s'ouvre sur la pénéplaine cultivée laissant entrevoir le bâti traditionnellement diffus (La Chevrolière)



6 Une présence du maraîchage de plus en plus importante à l'appui des vallées et dans le bocage (La Planche)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bassin de Grandlieu (39)



Carte de l'unité paysagère du bassin de Grandlieu (39)

Le bassin de Grandlieu

Centré sur le bassin de Grandlieu avec sa vaste étendue lacustre entourée de marais qui s'inondent à l'hiver, ce territoire alterne les ambiances paysagères à la fois majoritairement de bocage et de grandes cultures mais aussi viticoles sur la faille géologique du coteau de Grandlieu et maraîchère sur la vallée de l'Ognon ou dans les mailles bocagères du plateau. Cette unité paysagère présente ainsi une réelle diversité de par ses composantes (elle rassemble presque tous les types de paysages ruraux) mais aussi de par sa structure complexe tant sur le plan du relief que de l'hydrographie. En repère sur le plateau ou sur les coteaux, les bourgs s'implantent sur les principales vallées qui irriguent le bassin de Grandlieu.

Profondément rural, ce territoire de transition entre l'agglomération nantaise et le littoral a vu son réseau d'infrastructures se transformer fortement ces dernières décennies. Outre les transformations directes que cela a induit dans le paysage (paysage routier plus prégnant), cela s'est traduit par des pressions urbaines plus fortes non seulement de l'agglomération nantaise au nord mais aussi de la pression urbaine rétro-littorale à l'ouest. Les bourgs de l'unité présentent ainsi un développement important de zones pavillonnaires et de zones d'activités implantées le long des contournements. Outre ces mutations urbaines, le territoire se transforme également sous l'effet des évolutions agricoles qui amorcent un développement important des zones de maraîchage. Cette unité paysagère, malgré son identité marquée, est donc l'objet de mutations qui font évoluer fondamentalement ses caractères ce qui pose la problématique de sa ressemblance progressive aux ambiances de la couronne viticole composite de l'agglomération nantaise pour sa partie est et aux zones rétro-littorales pour la partie ouest.

1 Le lac et les marais de Grand-lieu

- Paysage ouvert sur un vaste espace lacustre au niveau d'eau fluctuant en fonction des saisons
- Lac naturel et marais discrets car bordés de boisements et de forêts flottantes
- Ceinture de prairies inondables quadrillées de canaux se structurant autour des principales rivières autour du lac
- Bourg en promontoire de Saint-Lumine-de-Coutais dominant le sud du lac et bourg de pêcheurs de Passay, tous les deux en relation directe avec le lac et par des canaux principaux traversant la ceinture de marais

2 Les marais de l'Acheneau

- Large vallée occupée par des prairies inondables structurées par des canaux autour de l'Acheneau, exutoire et voie d'eau reliant le lac à l'estuaire de la Loire
- Vallée cadrées par des coteaux bocagers, habités, boisés, ponctués de châteaux et de parcs
- Extrémités de la vallée marquées par les bourgs étagés de Port-Saint-Père et de Rouans qui s'étagent sur les coteaux à partir de leur cale sur l'Acheneau

3 Le croissant bocager viticole de Grandlieu

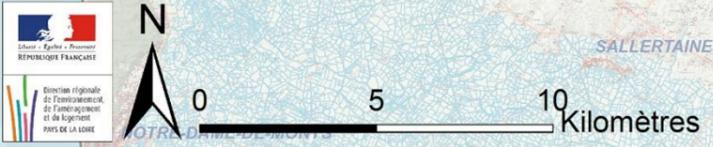
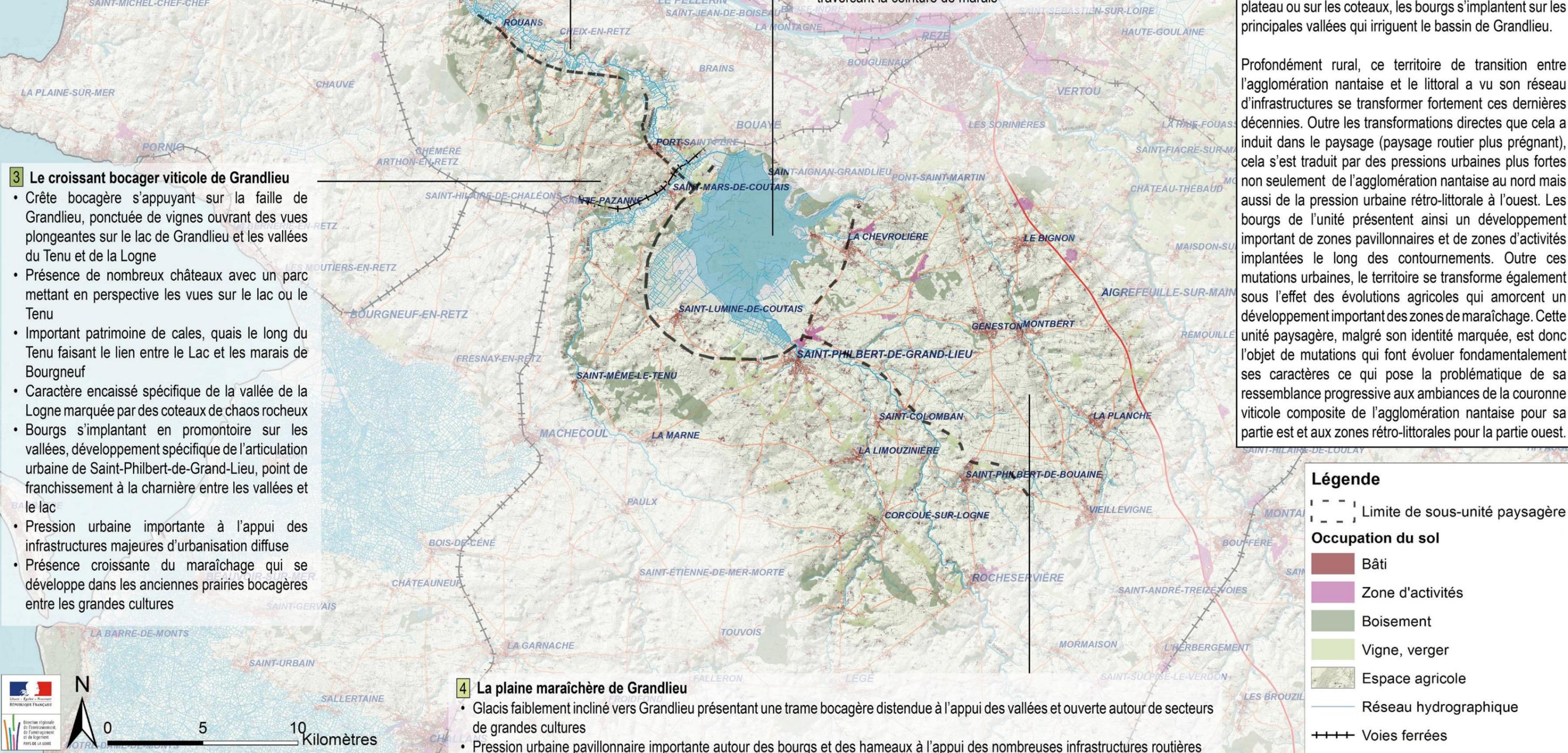
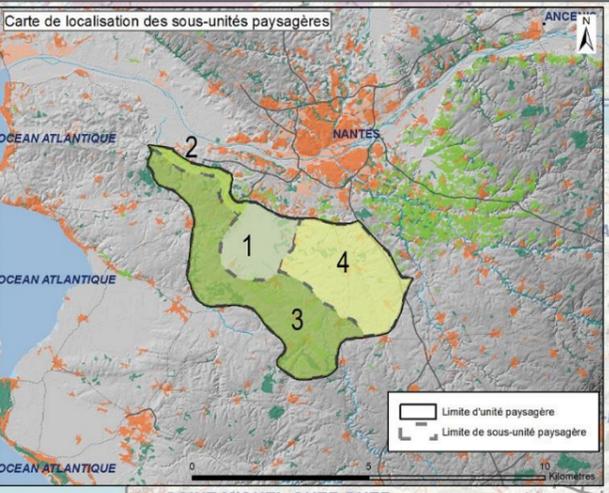
- Crête bocagère s'appuyant sur la faille de Grandlieu, ponctuée de vignes ouvrant des vues plongeantes sur le lac de Grandlieu et les vallées du Tenu et de la Logne
- Présence de nombreux châteaux avec un parc mettant en perspective les vues sur le lac ou le Tenu
- Important patrimoine de cales, quais le long du Tenu faisant le lien entre le Lac et les marais de Bourgneuf
- Caractère encaissé spécifique de la vallée de la Logne marquée par des coteaux de chaos rocheux
- Bourgs s'implantant en promontoire sur les vallées, développement spécifique de l'articulation urbaine de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, point de franchissement à la charnière entre les vallées et le lac
- Pression urbaine importante à l'appui des infrastructures majeures d'urbanisation diffuse
- Présence croissante du maraîchage qui se développe dans les anciennes prairies bocagères entre les grandes cultures

4 La plaine maraîchère de Grandlieu

- Glacis faiblement incliné vers Grandlieu présentant une trame bocagère distendue à l'appui des vallées et ouverte autour de secteurs de grandes cultures
- Pression urbaine pavillonnaire importante autour des bourgs et des hameaux à l'appui des nombreuses infrastructures routières
- Présence importante de maraîchage développé autour de la vallée de l'Ognon et dans le bocage résiduel
- Caractère spécifique du bocage géométrique de Landes de Saint-Philbert-de-Bouaine signalées par un parc éolien

Légende

- Limite de sous-unité paysagère
- Occupation du sol**
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Vigne, verger
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOP®, ©IGN BDCARTO®
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

1. Les limites et continuités paysagères

Cette sous-unité est très nettement délimitée par des éléments naturels ou des éléments d'infrastructures. Au nord, un écran boisé continu barre l'horizon. Il est relayé à l'est par la ripisylve dense de l'Ognon et à l'ouest par le coteau nord de l'Acheneau qui marque la limite de l'unité.



UP39-10-01 Ripisylve dense bordant l'Ognon et marquant la limite nord de l'unité (Pont-Saint-Martin)



Plus à l'est, la lisibilité de la limite paysagère est plus complexe en raison de la présence d'un habitat diffus plus important qui amorce les ambiances paysagères de la couronne viticole composite et du plateau viticole. Elle peut se matérialiser plus simplement sur les axes routiers qui génèrent cette pression et notamment l'A83.

UP39-10-02 L'autoroute A83 une limite plus fonctionnelle que visuelle

A l'est, une transition s'opère entre les espaces bocagers résiduels de l'unité et les paysages viticoles de l'unité voisine. Cette transition s'opère autour de l'autoroute Nantes/Bordeaux qui constitue une rupture physique et visuelle plus nette marquant cette limite

A l'ouest la limite s'appuie sur le coteau de la vallée du Tenu qui amorce les paysages de bocage rétro-littoral



UP39-10-03 Coteau bocager doux du Tenu marquant la transition à l'ouest vers le plateau bocager rétro-littoral (Saint-Même-le-Tenu)

Correspondance avec les atlas de paysages précédents

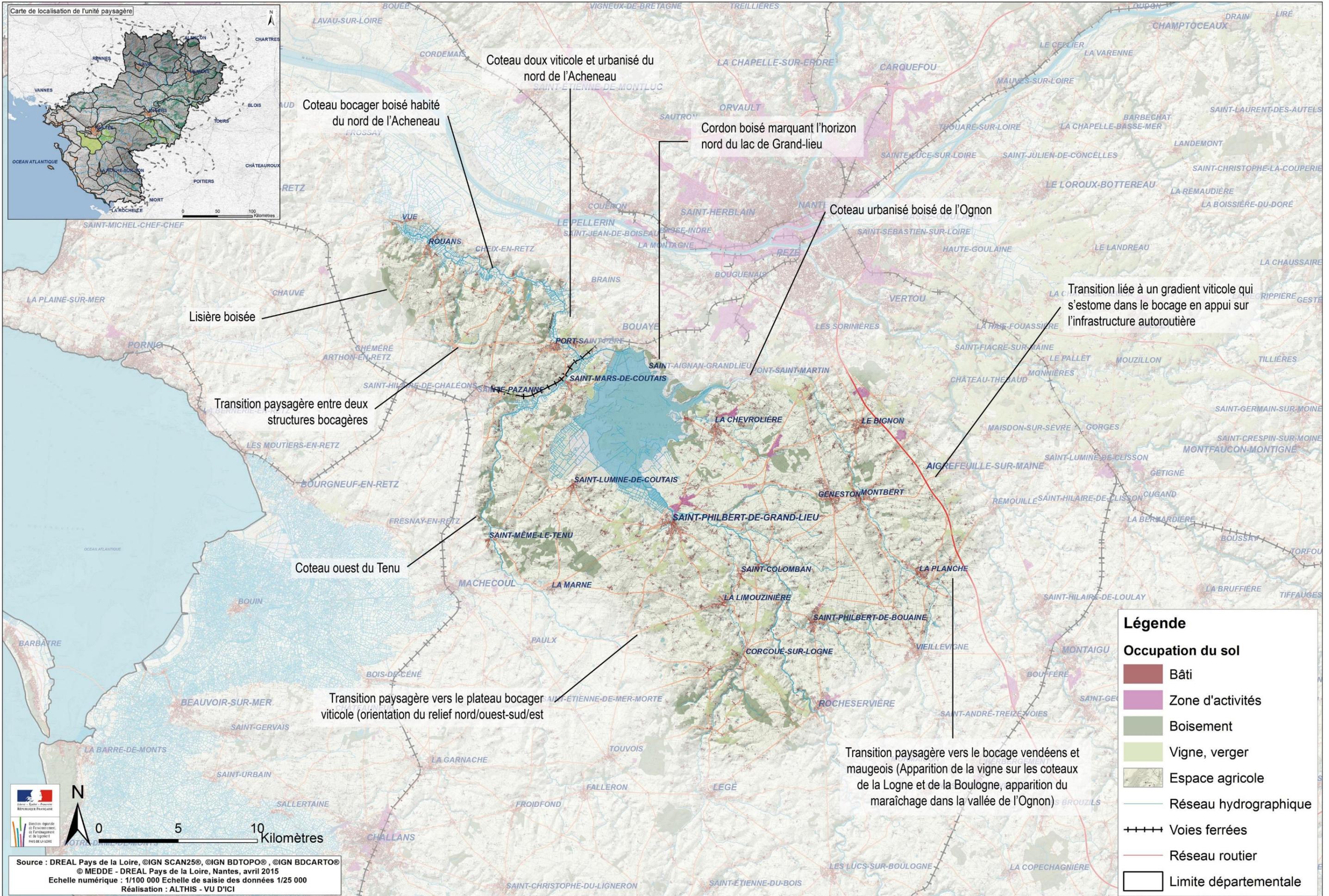
L'unité paysage du bassin de Grandlieu correspond à la réunion de quatre sous-unités paysagères de l'atlas des paysages de Loire Atlantique.

La logique retenue pour établir l'Atlas des paysages de la Région des Pays-de-La-Loire considère une unité paysagère comme une portion continue de territoire (pour rester dans le sens de la définition d'une unité paysagère donnée par le ministère). Le choix avait été fait par le comité de pilotage de l'atlas des paysages de Loire-Atlantique de constituer une unité paysagère rassemblant les grands marais du département pour en faire ressortir la force et la spécificité. Le choix fait au niveau régional conduit donc à considérer la sous-unité «le lac de Grandlieu» en une unité paysagère à part entière. Les sous-unités du croissant viticole de Grandlieu, de l'entonnoir de la Logne et de la pénéplaine de Grandlieu ont tout naturellement été ajoutées à l'unité paysagère du Bassin de Grandlieu pour constituer un ensemble cohérent et lisible incluant le lac et les espaces géographiques qui le définissent à l'échelle régionale.

Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

Lien PDF avec l'Atlas de paysages de Loire Atlantique (2011)

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère du bassin de Grandlieu (39)

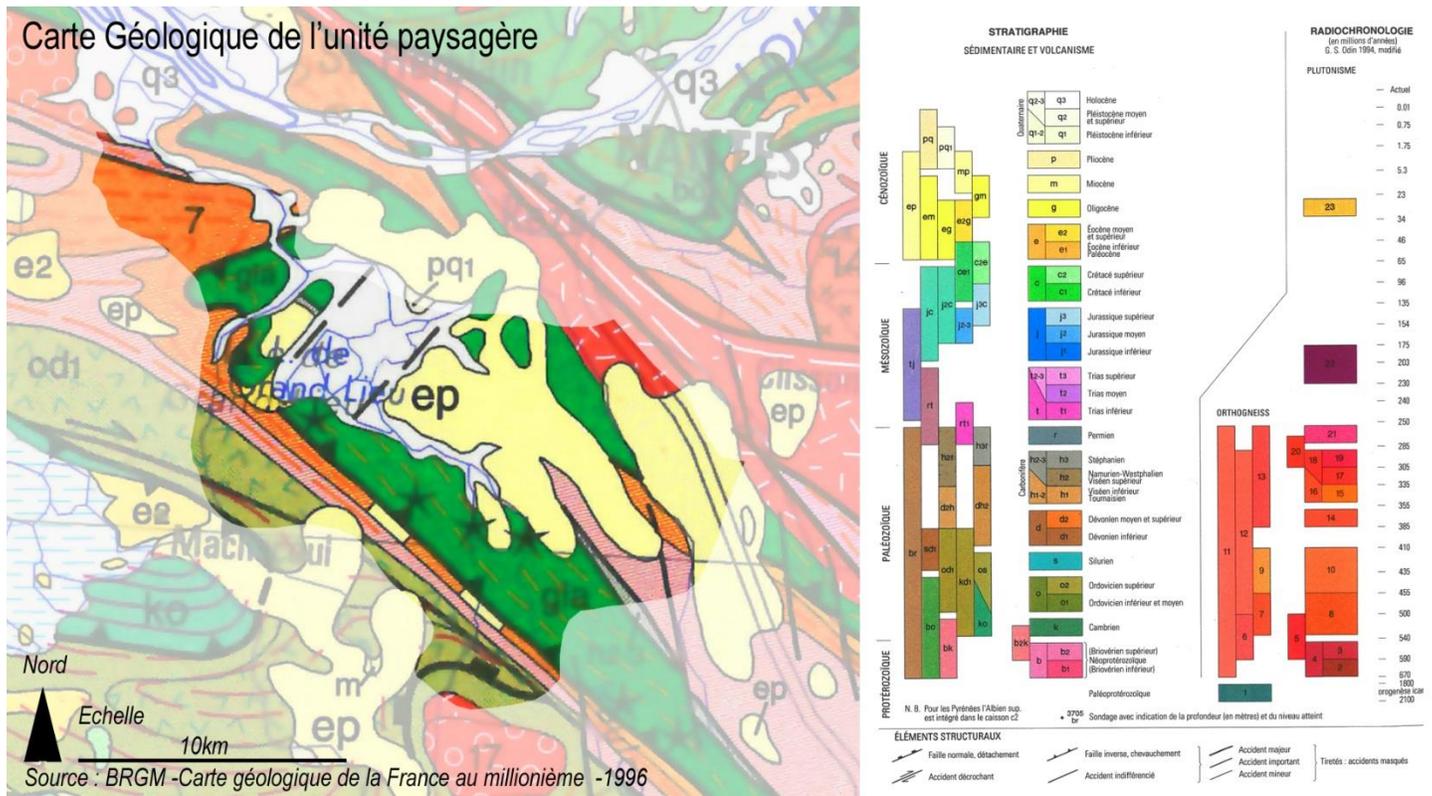


2. Les caractères du bassin de Grandlieu

Source : atlas des paysages de Loire-Atlantique

2.1 Un paysage horizontal d'eau cadré par des coteaux et un glacis quasi plan

Une fracture dessinant un bassin dans un socle géologique orienté



UP39-20-01 Carte géologique du bassin de Grandlieu (Source BRGM)

Le bassin de Grandlieu s'inscrit dans le contexte d'un socle géologique très ancien, marqué notamment sur sa partie nord par la direction cadomienne (est-ouest) qui se retrouve notamment dans la direction prise par la vallée de l'Acheneau. Sur la partie sud, c'est la direction armoricaine qui se réaffirme avec notamment le coteau de Grandlieu qui marque clairement la direction nord-ouest / sud-est. A l'est de l'unité des limons de placage recouvre le plateau basculé vers la zone sédimentaire du lac de Grandlieu. On retrouve toutes ces roches cristallines mises en œuvre dans l'architecture.



UP39-20-02 des coteaux qui délimitent un bassin d'effondrement (Saint-Lumine-de-Coutais)

Le lac de Grandlieu correspond quant à lui à une zone d'effondrement liée à des failles qui ont fracturé les plissements du socle armoricain perpendiculairement à son orientation principale (nord-ouest / sud-est)

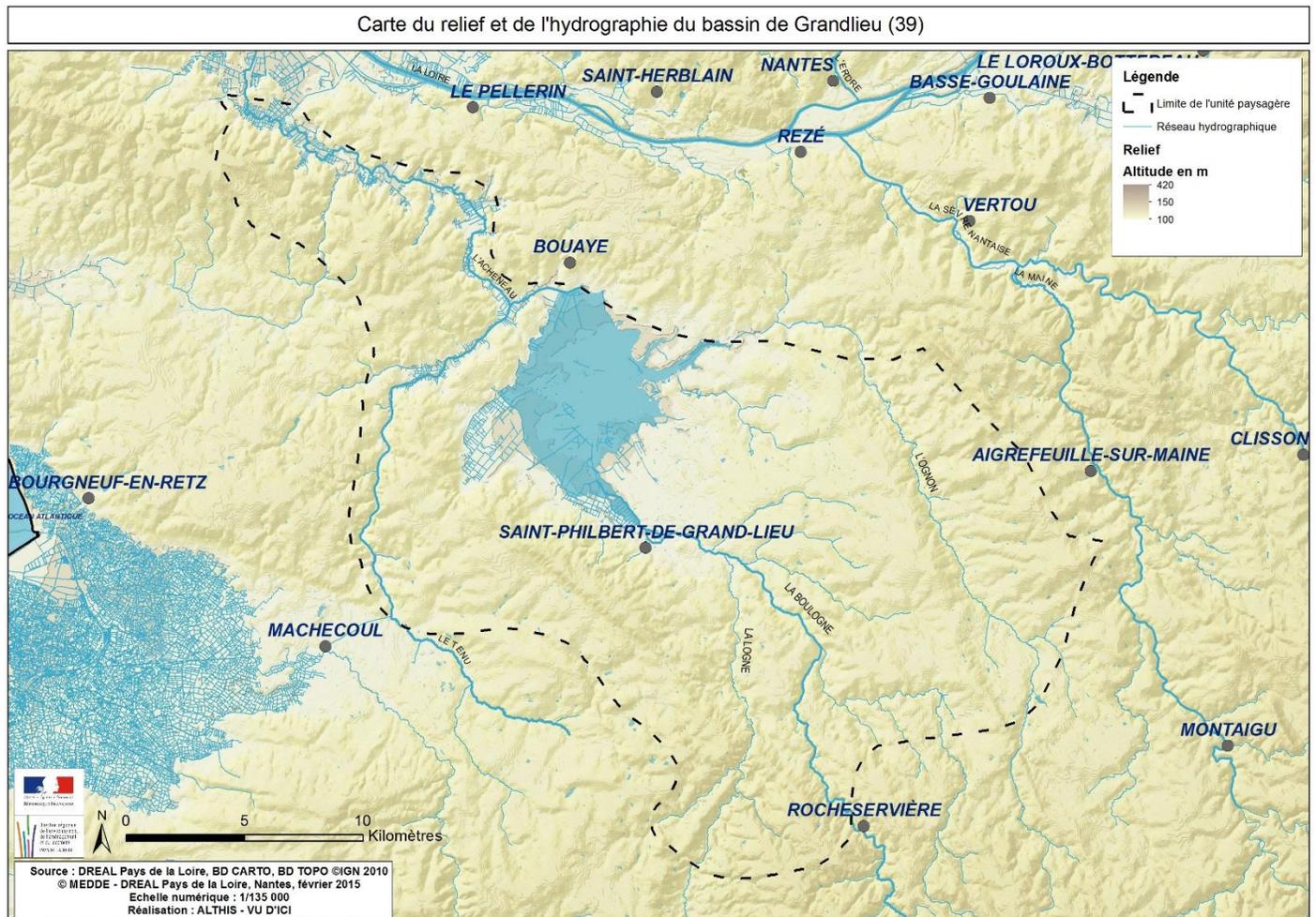
Un relief horizontal cadré par des coteaux marqués

Si les ondulations des crêtes armoricaines sont clairement lisibles dans le paysage et charpentent les coteaux viticoles, le lac constitue quant à lui une vaste zone quasi plane où comme pour la Brière, l'eau semble difficilement trouver son chemin pour sortir lorsqu'elle est entrée dans cette cuvette. Les secteurs de limons de plateaux ou aux placages éocènes à l'est du lac se traduisent également par une quasi horizontalité du relief.



UP39-20-03 Un paysage lacustre horizontal cadré par des coteaux marqués (Saint-Aignan-de-Grandlieu)

Un réseau hydrographique unique s'étoilant autour du lac



UP39-20-04 Carte du relief et de l'hydrographie du bassin de Grandlieu

Cette diversité du relief induit une certaine complexité du réseau hydrographique. On retrouve ainsi des vallées qui se structurent à la fois de manière arborescente dans les secteurs les plus plats comme autour de la Boulogne, en entonnoir sur les zones de franchissement de seuils (exemple de la Logne) et en arêtes de poisson sur les secteurs à relief orienté comme l'Ognon. Dans ce

contexte hydrographique, le Tenu joue un rôle particulier : il assure la liaison entre les marais bretons (via le canal de Machecoul) et la Loire (via l'Acheneau) constituant ainsi une voie commerciale d'intérêt local. A cette richesse hydraulique s'ajoute une réelle diversité de marais de fond de vallons ou de prairies inondables. Si ces dernières sont d'échelle nettement inférieure aux grands marais régionaux, elles n'en sont pas moins intéressantes de par leur interconnexion.

2.2 Des paysages lacustres et palustres remarquables

Un paysage naturel lacustre

Seul espace lacustre naturel de la région, le lac de Grandlieu se distingue par sa vaste étendue horizontale d'eau libre, un miroir d'eau. L'horizon s'éloigne de manière spectaculaire contrastant avec les vues très proches que l'on trouve autour du lac. Cet éloignement combiné avec les effets atmosphériques de l'eau compose un paysage quasi monochrome déclinant un camaïeu de bleus sur les strates superposées de l'horizon. La simplicité de ces éléments donne toute la mesure des phénomènes éphémères, tels que la lumière, le climat ou les envols d'oiseaux.



UP39-20-05 Ambiance de paysage naturel lacustre qui tranche dans les paysages périurbain au sud de l'agglomération nantaise (Saint-Aignan-de-Grandlieu)

Des paysages de marais autour du lac et dans les vallées

Cette horizontalité se retrouve aussi, au niveau des marais et des prairies inondables autour du lac et dans les vallées de l'Acheneau, du Tenu et à l'embouchure de la Boulogne et de l'Ognon . Ces espaces également très ouverts sont occupés par des prairies de pâture ou de fauche, des marais ponctués de bosquets de saules. C'est là, que le lac s'étend l'hiver marquant encore plus franchement cette horizontalité. Cette horizontalité du paysage inspire le calme, un équilibre paisible et parfois même une certaine mélancolie.



UP39-20-06 Paysage de la Vallée de l'Acheneau (Cheix-en-Retz)

L'eau transparaît également dans la faune mais aussi la flore spécifique liée aux marais et au lac : l'herbier flottant de nénuphars et de châtaignes d'eau recouvre l'onde d'un tapis végétal. Sur les rives, un liseré de plantes herbacées comme les roseaux ourlent les eaux d'un ruban vert qui se dore à l'automne et durant l'hiver.

Les saules marquent de leur feuillage fin et labile les bosquets d'eau et les forêts flottantes des levis. Tout ce cortège de plantes et d'arbres adapté aux milieux humides ou aux conditions d'inondations marque par sa singularité et sa saisonnalité les paysages lacustres ou de vallées.



UP39-20-07 Saules bordant les canaux dans les prairies inondables autour du lac (Saint-Lumine-de-Coutais)

Des canaux et fossés qui quadrillent les prairies inondables

Les ouvrages et infrastructures jouent également de l'adaptation au milieu lacustre. Ainsi, les prairies inondables sont carroyées d'un réseau de fossés et de petits canaux qui redistribue l'eau et permet de circuler en barque jusqu'au lac.



UP39-20-08 Canal joignant le lac à St Lumine de Coutais

Pour en savoir plus sur l'histoire de la viabilisation des marais du bassin de Grandlieu

Source : atlas de paysages Loire-Atlantique

Jusqu'aux travaux de canalisation au XVIII^e siècle, l'eau du lac s'évacue via un large marécage autour de l'île des Couëtils, pour rejoindre le cours du Tenu qui traverse cette zone avant de rejoindre la Loire. Le lieu de confluence avec le Tenu se faisait au niveau de l'île Marguerite.

Les inondations étaient alors fréquentes. Au XVIII^e siècle, les travaux de canalisation ont profondément modifié la vie du lac. Au nord le creusement du canal de l'Acheneau permet de réguler les flux.

Divers projets d'assèchement du lac échouent au XIX^e, au début du XX^e siècle et en 1947. En 1977, Jacques Guerlain fait don du site à l'État français en obtenant en contrepartie que cette zone soit déclarée réserve naturelle (1980).

En 1992, du fait de l'eutrophisation du lac un plan de sauvetage est mis en place.

En 2008, les 650 hectares gérés par la Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique ont été classés en réserve naturelle régionale.

Le site connaît ainsi un niveau de protection fort, car il est concerné par la superposition des différentes protections suivantes :

- Réserve naturelle nationale
- Site classé
- ZPS
- Loi littoral

Un lac discret, inhabité, dans un écrin boisé

La présence de cordons boisés terrestres ou lacustre rend plus complexe la lecture de ce paysage. Ils constituent des écrans opaques qui masquent presque totalement la surface d'eau libre du lac. Ce lac est donc très discret et ne se découvre qu'au dernier moment sur de rares points de vue où la traversée des espaces boisés contribue à la mise en scène de la découverte du lac.



UP39-20-09 Des espaces boisés fermés qui contrastent avec le paysage ouvert du lac et l'enveloppent dans son mystère (Saint-Aignant-de-Grandlieu)

Compte tenu de la difficulté de toute implantation humaine sur les zones d'eau ou d'inondation, il n'existe pas ou très peu d'habitat dans le paysage lacustre. L'occupation humaine se fait donc en bordure de lac ou de vallée et constitue à chaque fois un point de transfert entre les espaces lacustres et terrestres matérialisés par des quais ou des zones d'embarquement.

Selon une ancienne légende, une cité païenne nommée « Herbauges » serait engloutie sous le lac depuis le VI^e siècle. Ce châtement divin aurait été la conséquence du très mauvais accueil que la ville fit à l'évangéliste nantais saint Martin de Vertou. De nos jours encore, il serait possible d'entendre les cloches de la cité engloutie sonner chaque soir de Noël.

2.3 Une réelle diversité de paysages ruraux

Une trame bocagère de qualité à l'appui des vallées



Profondément rurale, cette unité paysagère est structurée par une trame bocagère encore présente notamment à l'accroche des vallées. Si la maille de cette trame est aujourd'hui relativement lâche, les haies constituées de leurs quatre étages de végétation sont encore nombreuses et les chênes de haut jet marquent fortement le paysage. Quelques pins et notamment des pins parasols ponctuent ce bocage, en lui donnant un caractère particulier rappelant notamment la présence viticole plus ancienne.

UP39-20-10-1 Une trame bocagère encore dense dans les vallées (Corcoué-sur-Logne)

Dans ce bocage se maintient une agriculture de polyculture élevage à mettre en relation avec les prairies humides de pâtures des vallées ou qui frangent le lac. Ce paysage s'ouvre sur de grandes parcelles cultivées sur la pénéplaine et les plateaux.



UP39-20-10-2 Un paysage de grandes cultures qui ouvre la maille bocagère sur la pénéplaine (La Chevrolière)

Une structure ancienne de paysage viticole

Si la vigne était très présente sur toute la frange sud de l'unité, elle est aujourd'hui beaucoup moins représentée. On la retrouve principalement sur les coteaux dominant le lac de Grandlieu et sur le sillon de Grandlieu entre le Tenu et la Logne. Elle ouvre ainsi de larges panoramas dominant le lac et les vallées et s'accompagne souvent de châteaux et de domaines entourés de grands parcs ou marqués de grandes allées plantées qui participent à la qualité de ces paysages.



UP39-20-11 Lambeaux de paysage viticole qui s'étirent sur les coteaux et les crêtes (Legé)

Un paysage de maraîchage qui s'étend dans le bocage

Développé récemment, le paysage de maraîchage se distingue non seulement par ses cultures laniérées aux couleurs vives mais aussi par les étendues de tunnels plastiques ou de serres qui tranchent fortement dans le contexte paysager bocager. On y retrouve à la fois les rangs serrés multicolores des cultures légumières mais aussi les châssis et les bandes de muguet.



UP39-20-12 Cultures maraîchères dans le bocage (la Planche)

2.4 Des bourgs et un bâti qui s'organisent autour des vallées

Une architecture traditionnelle typique du sud Loire qui annonce la Vendée

Les matériaux de construction utilisés sur la sous-unité sont le granit, le schiste le grès et parfois le calcaire (sous l'influence de la Loire). La brique est souvent utilisée pour les encadrements de fenêtre. Le matériau de couverture utilisé est la tuile canal, matériau identitaire du Sud Loire.



UP39-20-13 Une architecture caractéristique du Sud Loire (Saint-Lumine-de-Coutais)

On retrouve sur les plateaux et le coteau l'implantation diffuse du bâti caractéristique du bocage nord vendéen avec sur les anciens secteurs viticoles la présence de hameaux et d'écartés denses organisés autour d'une mare ou d'un vallon.

Les habitations sont généralement assez basses avec des toitures peu pentues. Le plan de la maison de type vendéen s'étend en longueur et la maison ne comporte généralement pas d'étage. Les murs extérieurs sont faits de petites pierres maçonnées d'argile et la plupart du temps enduits et blanchis à la chaux. Le toit à très faible pente est fait de tuile creuse romaine, dit canal ou « tige de botte », pigeonné sur sa majeure partie ou en totalité. Il est souvent doté d'une corniche composée d'une ou deux rangées de tuiles creuses en brique dite « génoise ».

La maison de type charentais comporte la plupart du temps un rez-de-chaussée et un grenier auquel on accède ou par un escalier extérieur en pierre, situé en pignon, ou par un escalier intérieur en bois situé face à l'entrée. Le rez-de-chaussée est réservé au cellier ou à la remise, pendant que le logis est au premier étage.

Dans les réhabilitations de maisons de bourgs ou du bâti rural, on observe une forte tendance à la polychromie.

Le paysage est marqué par ailleurs par un patrimoine remarquable important, avec la présence de nombreux châteaux et parcs en belvédère sur les vallées.

Des bourgs qui dominent le lac ou les vallées

Au sud, le coteau viticole habité offre quelques belvédères sur le lac. Les ports d'accès du lac sont séparés des bourgs principaux et reliés au lac par des canaux. Au Nord, un important cordon boisé masque les franges urbaines constituées d'extensions résidentielles récentes. Dans l'ensemble, les extensions récentes observées sur l'unité sont peu intégrées au paysage.

Dans l'ensemble les centres bourgs traditionnels de l'unité sont en forme d'étoile, articulés autour de voies structurantes, et présentent une organisation urbaine dense. Le territoire présente une grande richesse dans l'habitat rural isolé.

Au sud de l'unité, qui présente un relief ondulé, on retrouve essentiellement des bourgs perchés sur les crêtes ou des bourgs étagés sur les coteaux. Ces implantations occasionnent de nombreux jeux de covisibilité de clocher à clocher. Sur les pénélaines, on retrouve surtout des bourgs de plateau.



UP39-20-14 Des bourgs qui occupent les crêtes où le clocher se dresse en repère dans la campagne (Vieillevigne)

Les franges pavillonnaires sont souvent ouvertes et marquent de ce fait fortement le paysage. Les châteaux et parcs en belvédères qui y sont implantés, profitent de points de vue remarquables sur les bocages de l'unité.

Sur la vallée du Tenu et de l'Acheneau, les bourgs sont le plus souvent des bourgs étagés implantés sur des cours d'eau. Un système de petits ports et de quais a été progressivement aménagé.

2.4 Des infrastructures marquantes dans le paysage

L'armature viaire primaire est clairement orientée Est Ouest (RD5, D751 D758, D117 et D753). L'A83 traverse l'unité à l'est. Les routes à 4 voies imposent leur paysage routier (merlons, échangeurs, contournements) au paysage local et attirent le développement de zones d'activités banalisées et de maraîchage.



Le réseau de voirie de desserte est très dense, surtout au nord-ouest. Le territoire abrite plusieurs voies ferrées dont l'exploitation a été arrêtée au cours du XXème siècle. La remise en service de certaines de ces voies est en projet.

UP39-20-15 Des infrastructures routières marquantes dans le paysage (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu)

Au sud de l'unité, des éoliennes apparaissent à l'horizon et marquent le paysage. L'unité présente par ailleurs plusieurs éléments marquants dans le paysage, et notamment des carrières, un zoo, certaines grandes serres...



UP39-20-16 Un parc éolien qui marque l'horizon sud de l'unité (La Planche)

Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- **Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés**
- **Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- **Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères du bassin de Grandlieu

Cette unité paysagère qui se caractérise par des coteaux viticoles et une pénéplaine bocagère et maraîchère qui encadrent le lac de Grandlieu. Il trouve ses variations dans le relief et l'occupation du sol ainsi que sur les effets de la pression urbaine. L'ensemble de ces critères permet de distinguer 4 sous-unités paysagères :

- Le lac et les marais de Grand-lieu
- Les marais de l'Acheneau
- Le croissant bocager viticole de Grandlieu
- La plaine maraîchère de Grandlieu

[Lien vers la carte de l'unité paysagère du bassin de Grandlieu](#)

3.1 Le lac et les marais de Grand-lieu



Paysage lacustre ouvert, le lac et les marais de Grandlieu présente un niveau d'eau fluctuant et contrôlé en fonction des saisons, qui fait l'objet de véritables enjeux entre les différents usagers du territoire (agriculteurs, naturalistes, chasseurs pêcheurs). La faible profondeur du lac (1 mètre en été; 3 en hiver) explique la luxuriance de la végétation qui, écologiquement et visuellement, se rapproche des lacs africains.

Un paysage marqué par des croissants de végétations qui lui donnent des allures de lac africain (Saint-Aignan-de-Grandlieu)

En hiver, le lac s'étend sur une surface de 6000 hectares et devient le plus grand lac naturel de plaine français. On y retrouve organisés en croissants successifs qui présentent une richesse écologique qui fait la singularité de ce paysage (du centre du lac à sa périphérie) :

- l'eau libre au centre reflète le ciel et fait miroiter la lumière
- En périphérie, un herbier de nénuphars blancs et jaunes, de macres et de limnanthèmes, dessine un tapis végétal
- La roselière s'implante sur les espaces moins profonds et masque à hauteur d'homme les franges du marais. Cet ensemble homogène de plantes très graphiques passe du vert tendre au printemps au jaune lumineux des **chaumes** à partir de l'automne
- Un archipel de levis : îles flottantes de saules qui ponctuent ces espaces herbacés aquatiques
- Les prairies inondées structurées par des canaux géométriques et inondées six à huit mois par an sur lesquelles viennent paître les vaches nantaises.
- Une ceinture arborée constituée à la fois d'une ripisylve plus ou moins épaisse confortée au nord d'épais boisements



Ce lac naturel et ce marais bien que très étendus et spectaculaires sont en fait très discrets dans le paysage environnant car bordés de ces multiples ceintures végétales et accessible par quelques points seulement. Quelques points de vue dominants depuis les coteaux sud et ouest permettent d'en prendre toute la dimension.

Un écrin boisé qui laisse découvrir le lac au dernier moment (Saint-Aignan-de-Grandlieu)

La sous-unité est de fait très peu habitée. Seul le bourg en promontoire de Saint-Lumine-de-Coutais dominant le sud du lac et le bourg de pêcheurs de Passay présentent tous les deux une relation directe avec le lac et par des canaux principaux traversant la ceinture de marais

Le village de pêcheurs de Passay (La Chevrolière) présente une structure urbaine dense spécifique. Le village est constitué de rues étroites et de maisons basses mitoyennes, témoignant de l'ancienneté du village. Passay est le seul village de pêcheurs autour du lac de Grand-Lieu. La pêche y est pratiquée depuis le Moyen-Age, ainsi que l'attestent des archives remontant au 12ème siècle.



Village de pêcheurs de Passay (source Archives Départementales de Loire-Atlantique)

3.2 Les marais de l'Acheneau

Cette large vallée est occupée par des prairies inondables structurées par des canaux et prolonge autour de l'Acheneau les paysages de la périphérie du lac. Cette canalisation de l'ancien cours du Tenu est en fait l'exutoire et voie d'eau reliant le lac à l'estuaire de la Loire par les marais de Vue et Rouans.



UP39-32-01 Canal de l'Acheneau bordé de ses prairies de pâture inondable soulignées par des coteaux boisés (Port-Saint-Père)

Cette vallée est cadrée par des coteaux bocagers, habités, boisés, ponctués de châteaux et de parcs. Elle présente des versants viticoles au sud sur la zone de confluence entre le marais, le Tenu et l'Acheneau. Les extrémités de la vallée sont marquées par les bourgs de Port-Saint-Père et de Rouans qui s'étagent sur les coteaux à partir de leur cale sur l'Acheneau.



UP39-32-02 Pont et cale de Rouans

3.3 Le croissant bocager viticole de Grandlieu

Cette sous-unité s'appuie sur le coteau viticole de Grandlieu et sur les revers de coteau des vallées du Tenu et de l'Acheneau. A ce titre, elle se démarque par une présence importante de châteaux associés à de grands parcs mettant en perspective la vallée et adossés à des ensembles boisés.



UP39-33-01 Un paysage viticole ouvert rythmé par les rangs de vigne (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu)



Si la trame bocagère est encore relativement dense sur les coteaux les moins abrupts, le paysage est ouvert par de nombreuses enclaves viticoles qui soulignent les ondulations du relief par le rythme des rangs de vigne. Ces dernières ouvrent d'ailleurs de rares panoramas sur le lac de Grandlieu ou les vallées du Tenu et de l'Acheneau

Les bourgs sont étagés sur les coteaux et présentent le plus souvent une façade de quais tout à fait originale sur l'Acheneau ou le Tenu. Cette organisation renvoie clairement à l'époque où ces cours d'eau servaient de voie de navigation entre le fond d'estuaire ligérien, le lac et les marais bretons vendéen. Au même titre, Saint-Philbert-de-Grandlieu constitue une articulation urbaine au point de franchissement à la charnière entre les vallées de la Boulogne et de la Logne et le lac.

UP39-33-02 Ambiance de Quai sur le Tenu à Saint Mars de Coutais



Les fonds de vallées sont le plus souvent ouverts par de nombreuses prairies de pâture inondables qui sont parfois entrecoupées de frênes ou de saules têtards. Ces espaces ont tendance aujourd'hui à se refermer soit par enrichissement soit par plantation de peupleraies.

UP39-33-03 Prairies de pâture inondables dans la vallée du Tenu (Sainte-Pazanne)

Sur la frange sud de la sous-unité, le renforcement de l'axe Saint-Philbert-de-Grandlieu vers Machecoul a induit non seulement un développement de zones d'activités le long des contournements de bourgs mais aussi un accroissement des zones de maraîchage qui jalonnent aujourd'hui cet itinéraire. Elles se distinguent par leur mosaïque de cultures souvent très colorées, les ondulations régulières et réfléchissantes des tunnels de plastique et les structures de serres parfois hors d'échelle.



UP39-33-04 Zones d'activités s'égrainant le long des infrastructures (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu)

3.4 La plaine maraîchère de Grandlieu



UP39-34-01 Un paysage quasi horizontal structuré par un bocage semi ouvert ponctué de boisements (La Chevrolière)



Sur un relief plan doucement incliné vers le lac de Grandlieu, ce paysage est dessiné en creux par de petites vallées à peine prononcées. Ponctué de nombreux étangs, ces cours d'eau secondaires ces cours d'eau sont le plus souvent accompagnés de petites zones humides qui inondent à l'hiver. Dans un bocage relativement ouvert les vues profondes sont animées par des bosquets boisés qui referment ponctuellement le paysage le plus souvent sur des parcs paysager servant d'écrin à des manoirs ou des Folies Nantaises. De longs doubles ou quadruples alignements d'arbres de haut jet prolongent souvent leur perspective centrale à une échelle quasi kilométrique sur le territoire.

UP39-34-02 Des bourgs et des hameaux qui renvoient à l'identité viticole de l'unité voisine

Les hameaux, à l'architecture souvent influencée par le secteur viticole proche, sont épars et prolongés pour la plupart par quelques pavillons. Les vues ouvertes sur les grandes cultures ou les enclaves viticoles laissent apparaître les clochers ou les anciens moulins sur le plateau.



Si le cœur des bourgs garde encore ses caractères ruraux, les extensions pavillonnaires souvent importantes et le développement des bâtiments d'activités souvent hors d'échelle modifient ces ambiances villageoises et renvoient aux identités de la couronne viticole composite toute proche.

A la structure paysagère de cette sous-unité s'ajoute le paysage induit par la liaison Nantes / Saint Philbert de Grandlieu qui s'accompagne notamment de nombreuses zones d'activités et d'un cordon de maraîchage important. Ce dernier se prolonge d'ailleurs le long de la vallée de l'Ognon où les parcelles de cultures légumières s'intercalent dans la maille bocagère.

UP39-34-03 Un développement du bâti d'activités et du maraîchage qui change la physionomie du paysage



UP39-34-04 Diversité des ambiances maraîchères sur la pénéplaine



Ce paysage se structure autour d'une convergence hydrographique originale sur la vallée de la Logne au franchissement du coteau de Grandlieu. Ces vallées encaissées, aux coteaux ponctués de hameaux étagés découpent un paysage de plateau semi ouvert. Les bourgs comme Leger ou Corcoué sur Logne s'implantent en promontoire sur les vallées et s'étagent sur les coteaux.

En fond de vallée, c'est un paysage beaucoup plus fermé qui se dessine. Les vues sont canalisées par les coteaux marqués et arrêtées rapidement par la maille dense de la trame bocagère. Les ambiances sont intimistes et on croise parfois au détour d'un méandre du ruisseau une retenue d'eau alimentant un moulin à eau. Cette sous-unité amorce véritablement avec ses caractères les ambiances paysagères du nord de la Vendée.

UP39-34-05 Vallée encaissée de la Logne à Corcoué-sur-Logne

4. Les dynamiques paysagères

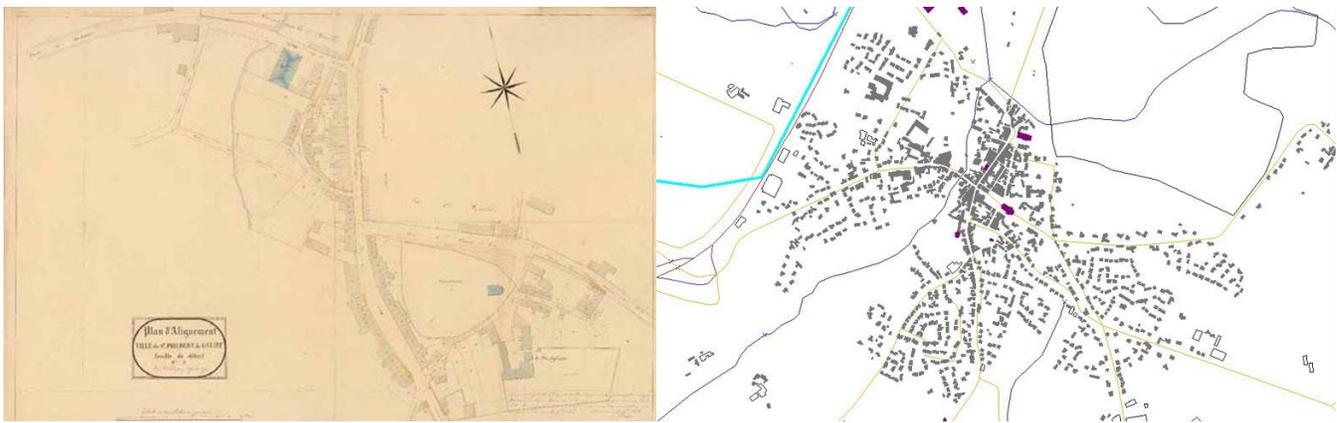
POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES DYNAMIQUES DES PAYSAGES REGIONAUX

Lien sur la dynamique régionale

4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

Une implantation à la croisée des chemins



UP39-16 et 17 – Cadastre napoléonien de 1838 et cadastre 2013 de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

En 1838, Saint Philbert de Grand-Lieu n'était encore qu'un village rue. Le bourg s'est peu à peu développé de façon linéaire, puis au gré des opportunités foncières, dégagant d'importants vides et dents creuses.

L'implantation initiale s'est faite sur un carrefour de voies à la fois routière et fluviale. Depuis la rive Sud de la Boulogne, le premier développement urbain de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu s'est propagé autour d'un axe principal Nord-Sud. L'urbanisation occupe à cette époque uniquement la partie au sud de la Boulogne. Quelques hameaux sont présents sur la rive Nord, tout du long de la vallée et autour du lac de Grand-Lieu.



UP39-04-ETAT MAJOR : Saint-Philbert-de-Grand-Lieu – Carte d'état-major (1840)-(SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)

Un développement tardif

Les infrastructures de transports et de déplacements se sont peu développées au 19^{ème} siècle et le ferroviaire reliait uniquement Nantes à Legé. Cette ligne a été ouverte de 1893 à 1935 et a marqué son empreinte sur le marais, notamment par des aménagements spécifiques (pont de fer sur la Boulogne).

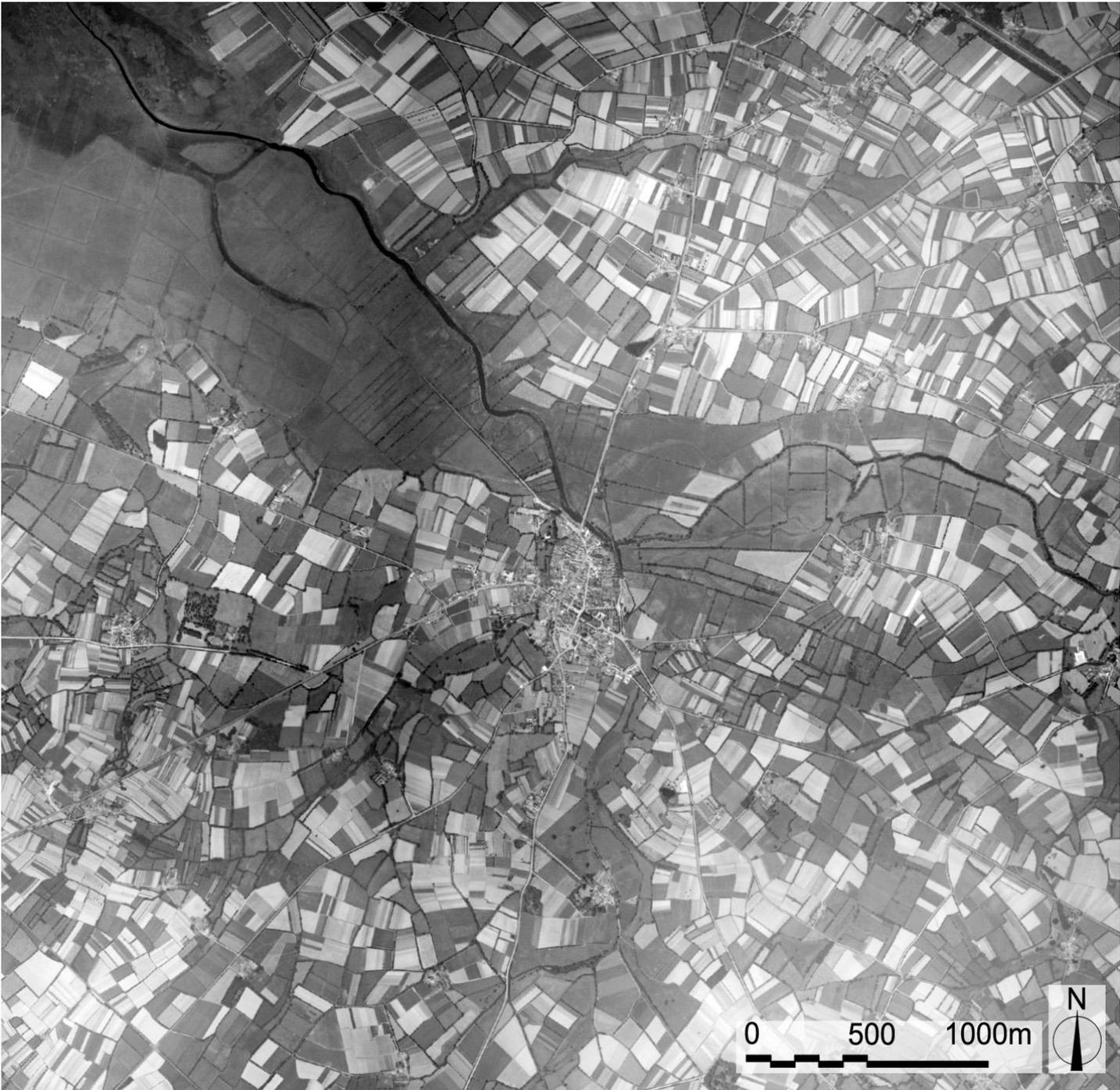


UP39-15- Pont de fer sur la Boulogne - Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

En 1958, l'orthophoto témoigne du développement urbain tardif qu'a eu la ville. Le bourg s'est déployé mais toujours sur cette rive Sud. Les hameaux au Nord ont pratiquement préservé leur taille. La vallée conserve toute sa place et aucune urbanisation n'est venue impacter les paysages et l'environnement naturel.

La mosaïque agricole est encore importante à la moitié du 20^{ème} siècle et témoigne de l'importance de l'activité agricole. En revanche les couvertures boisées sont peu volumineuses.

L'urbanisation s'est réalisée de forme concentrique autour du bourg de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Les voies principales ont été confortées par un développement urbain assez dense les accompagnants. Les constructions se sont greffées en alignement des voies, directement sur la rue, ce qui fermait ces boulevards et imposait un paysage urbain. Quelques implantations moins maîtrisées se sont multipliées le long des voies et plus éloignées du centre aggloméré.



UP39-03-ORTHO_1958 – Saint-Philbert-de-Grand-Lieu – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP39-12- Maisons à l'alignement dans le centre ancien de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Une urbanisation récente peu maitrisée

La progression de la ville et la modification des paysages s'est opérée durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle et surtout au début du 21^{ème} siècle. L'apport démographique a été important et a eu pour conséquence un rythme de construction très soutenu. D'une part le centre de la ville s'est largement dispersé le long des axes et sous forme de quartiers pavillonnaires au Sud, à l'Est et à l'Ouest. L'urbanisation a modifié les paysages d'entrée de la ville. Le tissu est plus relâché et les compositions paysagères ne reprennent pas les codes et organisations traditionnelles du bâti ancien.

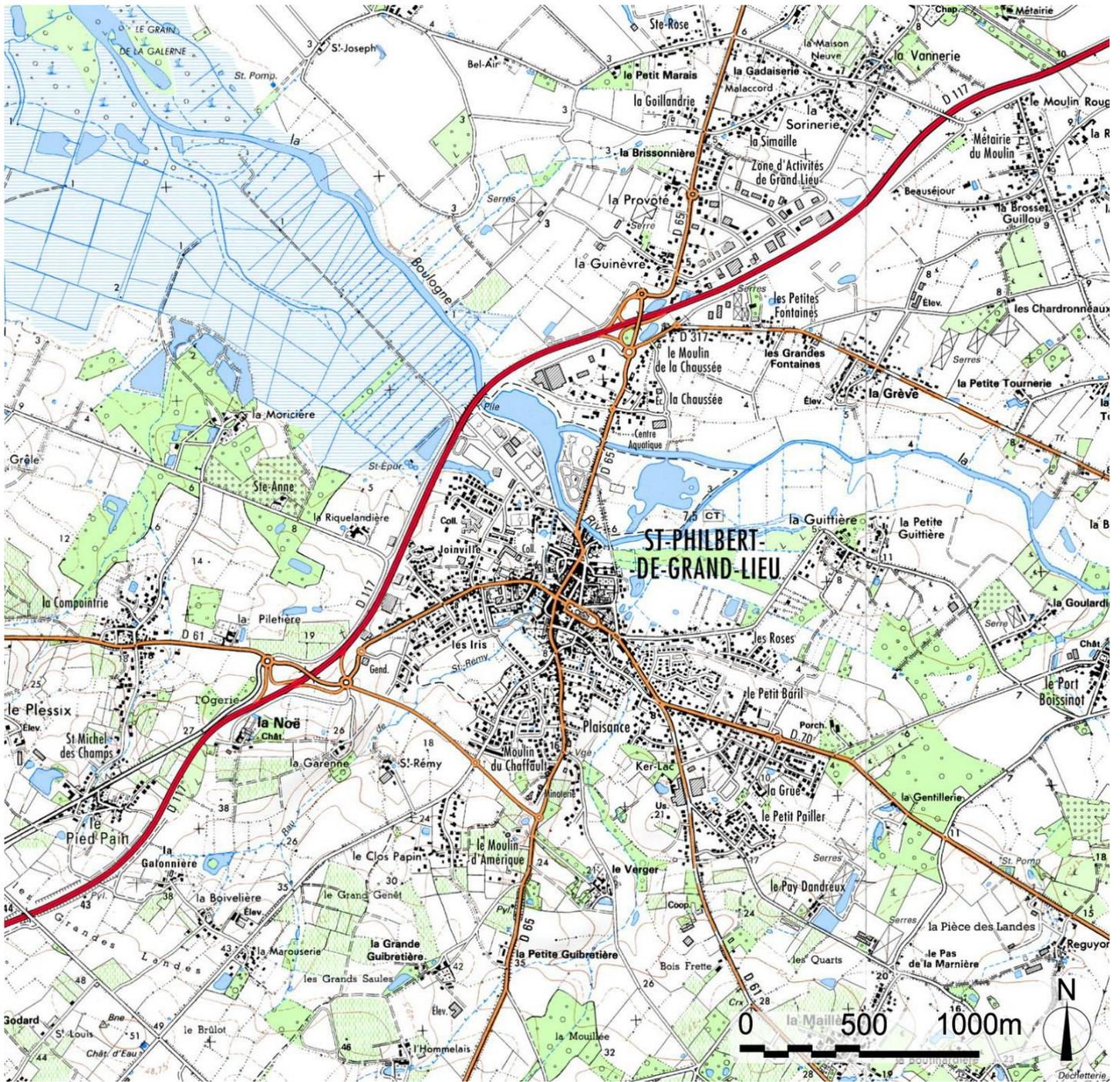


UP39-02-ORTHO_ Saint-Philbert-de-Grand-Lieu - 2013-- (BD ORTHO)

Le renforcement des infrastructures

La création de la nouvelle infrastructure de transport routier qui relie Nantes à Challans a considérablement favorisé le développement de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. En effet, la D117 qui passe au-dessus du marais a eu d'une part un impact paysager et environnemental important mais a surtout profiter à l'essor économique et à l'amélioration de son accessibilité.

L'ensemble de la ville s'est étendue. Des équipements et des activités récréatives ainsi qu'une zone commerciale s'est même installée sur la vallée au Nord, impactant fortement le couloir écologique de la Boulogne et des marais environnants.



UP39-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (SCAN 25)

Un étalement urbain conséquent

Dans l'ensemble, l'orthophoto de 2013 et la carte IGN témoigne de l'étalement urbain important de la ville durant ces 20 dernières années. Les paysages ont été modifiés rapidement. Les activités se sont largement développées sur la Nord, à proximité des marais et les équipements se sont installés au cœur de la vallée. Les voies de déplacements se sont multipliés et ont favorisé l'urbanisation dans les hameaux et le mitage. Des groupements de pavillons se sont répétés sur les coteaux sud en extension du tissu aggloméré de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et notamment vers l'Est. L'ensemble des hameaux au Nord de la vallée se sont urbanisés et aujourd'hui se rejoignent pratiquement créant quasiment un nouveau continuum aggloméré. Les paysages ruraux se sont transformés en ambiances périurbaines voire urbaines mêmes dans les parties rurales où l'agriculture est encore fortement présente.

Un patrimoine naturel et architectural riche

Au cœur de la ville, le patrimoine architectural côtoie le patrimoine naturel de la vallée à l'Est. La frange a été préservée d'une urbanisation résidentielle, à l'inverse d'autres coteaux plus éloignés du centre. Le patrimoine bâti est mis en avant et préservé dans le cœur du tissu aggloméré de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. La relation avec l'eau est d'autant plus importante car le réseau hydrographique est fortement présent et ouvre des perspectives. Les monuments sont également nombreux et valorisés. L'abbatiale carolingienne est classée monument historique.



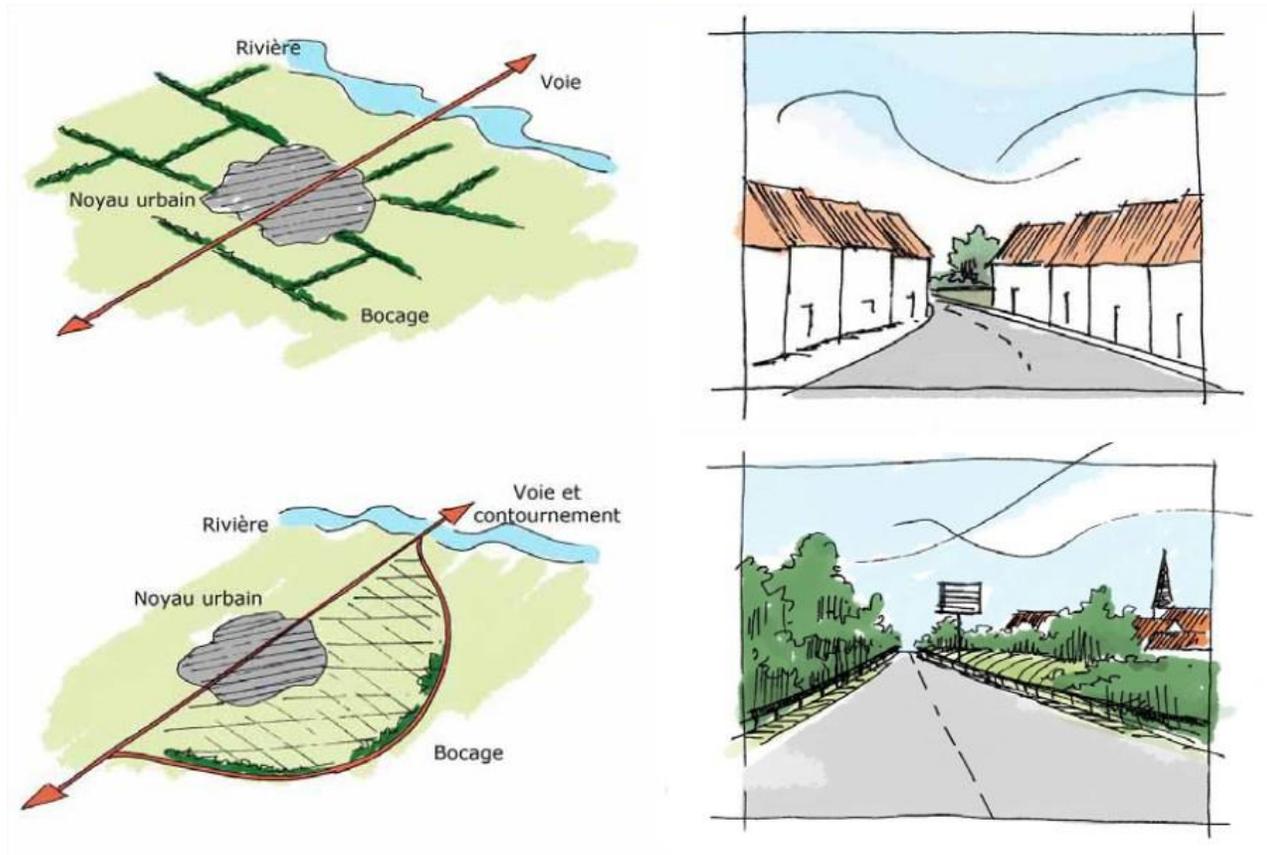
UP39-60-ORTHO_Centre-ville de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu - 2013-- (BD ORTHO)



4.2 Entre monde rural et pression urbaine

Un développement urbain prononcé

UP39-40-DYN- XXX (source DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)



UP39-19 –Des développements urbains qui changent la lecture des paysages

Sur l'ensemble de l'unité, la pression urbaine a été importante et a modifié considérablement l'ambiance rurale auparavant prédominante. Les paysages ont subi brutalement des transformations liées à des développements urbains variés mais constitués principalement d'opérations et de produits « habitat » répétés.

La pression urbaine a été plus importante sur la partie Nord de l'unité paysagère, notamment sous l'influence de la métropole nantaise. L'attractivité de la capitale régionale administrative a impacté le développement des communes bien desservies et possédant un cadre de vie de qualité.

Les extensions urbaines impliquent la construction de nouvelles infrastructures afin d'accorder le nouveau tissu bâti aux réseaux : routier, électrique, d'eau, d'assainissement ou téléphonique. Quand les voies traversent les bourgs et les villages, elles sont confrontées aux tissus urbains existants qui sont souvent peu appropriés à une telle utilisation de la voiture et à un partage modal entre différents usagers (piétons, vélos, voitures, poids lourds...).

Le manque de hiérarchie des voies des extensions récentes et les opérations en impasses pose trois problèmes :

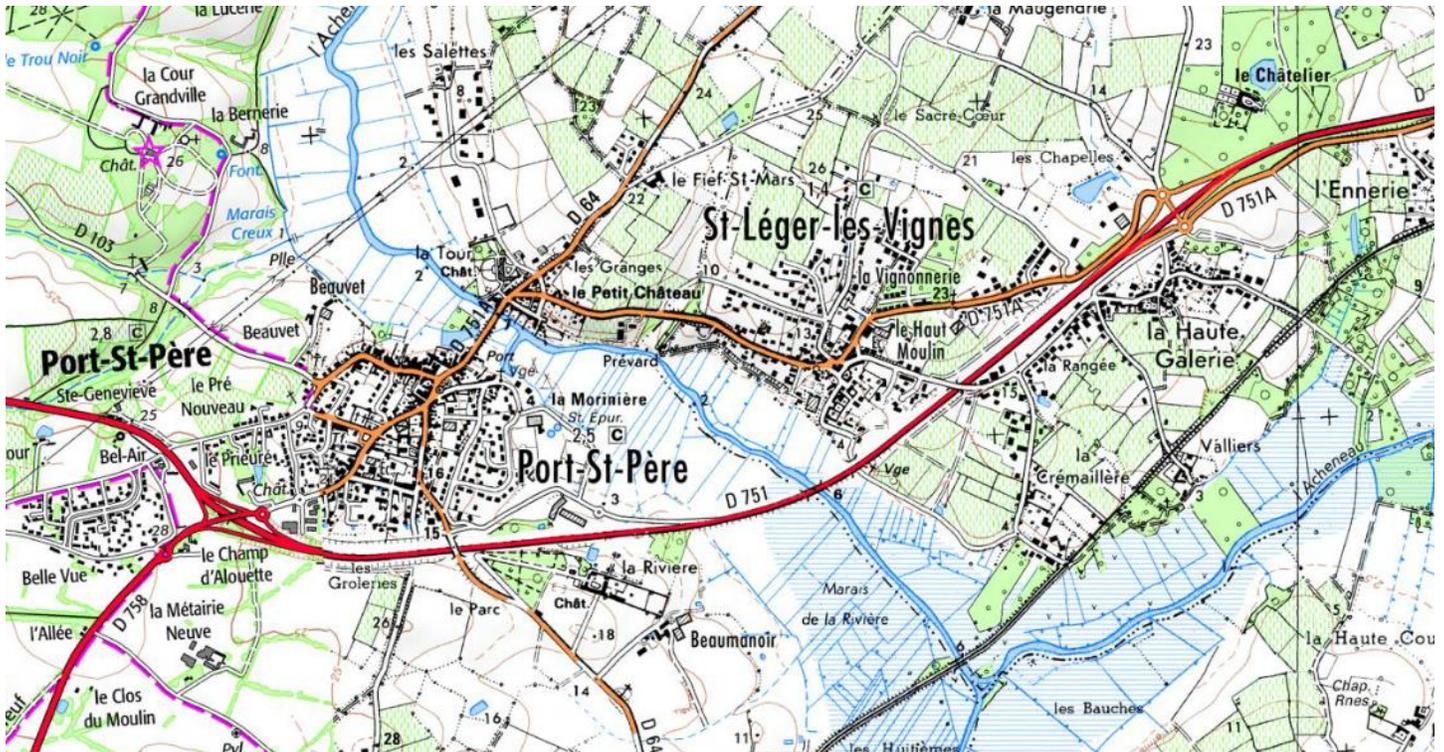
- la lisibilité du paysage et du fonctionnement urbain,
- l'économie de l'espace et l'imperméabilisation des sols (le linéaire de voirie n'est pas optimisé),
- La poursuite de l'urbanisation future, qui ne peut pas se greffer sur l'existant et retrouver des continuités.

Le développement infrastructurel

Les infrastructures se sont développées sur l'ensemble de l'unité et plus particulièrement en relation avec l'agglomération nantaise. Ces voies principales ont incité un développement économique important et ont participé à un étalement urbain conséquent. On observe globalement une augmentation régulière du trafic routier et de la pression urbaine exercée aux abords des infrastructures, liée au report des pressions urbaines exercées par les agglomérations sur des zones plus rurales.

Le territoire des unités est fortement contraint par l'eau. Les projets d'infrastructure susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution de ses paysages sont ainsi dans la majorité des cas situés sur les unités de paysage voisines. Le lac de Grand-Lieu est assez épargné de toute fragmentation. En revanche les vallées environnantes sont traversées par des voies multiples, notamment les vallées Est-Ouest comme la Boulogne ou encore celle de l'Acheneau.

Comme nous le montre l'IGN du secteur de Port-Saint-Père, la vallée de l'Acheneau est traversée par plusieurs types d'infrastructures : voie principale, secondaire, réseau ferroviaire, ligne haute tension... De plus, la pression urbaine liée au développement infrastructurel est forte autour de la vallée.



UP39-62-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur Port-Saint-Père – Multiplication des infrastructures au-dessus et autour de la vallée de l'Acheneau (SCAN 25)

L'économie rurale

L'essor de la région a reposé sur l'élevage de bovins et de la production viticole. Ces activités connaissent encore une place importante dans le paysage et dans l'économie productive de l'unité.

Les activités se sont développées en rapport avec l'accessibilité, le long des axes majeurs. Les traitements paysagers ne sont parfois pas anticipés et les bâtiments peu intégrés dans leur environnement.

La tradition rurale perd peu à peu son espace au profit d'un développement quasi urbain sous la pression démographique grandissante. Cela se remarque notamment dans la modification rapide des ambiances urbaines et des bourgs ruraux. L'habitat et le tissu mixte a consommé beaucoup d'espace sur le monde agricole et naturel.

4.3 Un environnement naturel prédominant

La préservation du lac de Grand Lieu

Jusqu'aux travaux de canalisation au XVIII^e siècle, l'eau du lac s'évacue via un large marécage autour de l'île des Couëtils, pour rejoindre le cours du Tenu qui traverse cette zone avant de rejoindre la Loire. Le lieu de confluence avec le Tenu se faisait au niveau de l'île Marguerite. Les inondations étaient alors fréquentes. Au XVIII^e siècle, les travaux de canalisation ont profondément modifié la vie du lac. Au nord le creusement du canal de l'Acheneau permet de réguler les flux.

Divers projets d'assèchement du lac échouent au XIX^e, au début du XX^e siècle et en 1947. En 1977, Jacques Guerlain fait don du site à l'État français en obtenant en contrepartie que cette zone soit déclarée réserve naturelle (1980). En 1992, du fait de l'eutrophisation du lac un plan de sauvetage est mis en place. En 2008, les 650 hectares gérés par la Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique ont été classés en réserve naturelle régionale.

Le site connaît ainsi un niveau de protection fort, car il est concerné par les différentes protections suivantes :

- Réserve naturelle nationale
- Site classé
- ZPS
- Loi littoral (coupure à l'urbanisation à Saint-Aignan les Grand-Lieu).

Les paysages du lac de Grand-Lieu sont relativement stables du fait des nombreuses protections dont il est l'objet.



UP39-24 –Le Lac de Grand-Lieu

UP39-26 –Les marais à proximité du Lac de Grand-Lieu

Une particularité du lac de Grand-Lieu est qu'il n'est pas accessible. En effet, l'accès au lac est impossible sauf à l'occasion de certaines fêtes ou l'on peut découvrir ses activités traditionnelles. Grand Lieu est un lac inaccessible du fait de la topographie très plate du site, de l'abondance des ceintures arbustives qui le dissimulent aux regards, du changement des niveaux d'eau au cours de l'année, du statut de réserve naturelle et de propriétés privées sur l'ensemble des rives. Cette inaccessibilité est le garant d'une richesse naturelle exceptionnelle. Plusieurs points de vue permettent son observation : l'Observatoire de Passay, le site de Pierres Aiguës à Saint-Aignan de Grand Lieu, l'Observatoire du clocher de Saint Lumine de Coutais. Le lac constitue également un patrimoine scientifique inestimable et une ressource en eau considérable.

Le rapport à l'eau, entre marais et vallées

L'unité paysagère est marquée par son patrimoine hydrographique important. Outre le lac, les cours d'eau, les marais et les zones humides sont très présentes et jouent sur la diversité et la richesse des sites et des paysages. La préservation de ces éléments est prépondérante pour l'économie et le tourisme local mais aussi pour l'environnement et le cadre de vie. La pression urbaine est forte et peut nuire à la qualité de ces éléments constitutifs du patrimoine naturel.

Il existe un cadencement entre coteaux boisés, cours d'eau accessibles et bocage varié qui participe à la diversité et à la richesse des paysages.



UP39-31 – Cale et ripisylve bordant le Tenu (Saint-Mars-de-Coutais)

La diversité du milieu et de l'activité agricole

Le territoire de l'unité est resté très rural et l'agriculture tient encore aujourd'hui une place importante dans l'économie du territoire. Le domaine viticole de l'unité, historiquement très important et qui fut longtemps le moteur du développement du territoire, tend aujourd'hui à s'amenuiser. De vastes parcelles viticoles disparaissent en effet aujourd'hui au profit d'une vaste trame bocagère, malgré tout assez fermée du fait de la présence de nombreux boisements.

La maille bocagère, hier très resserrée, a peu à peu éclaté, donnant naissance sur certains secteurs à un réseau bocager à maille ouverte conférant une grande profondeur au paysage.

Le maraîchage se développe de plus en plus sur le territoire. Il est étroitement lié au développement des infrastructures viaires. On remarque ainsi l'apparition récente de véritables cordons maraîchers le long des axes structurants de l'unité, tels que la D751.



UP39-22 –Exploitation maraîchère

Terre de vignoble

L'unité est également une terre de vignoble. La spécificité du terroir et l'ensoleillement la région Sud-Loire autorisent une grande variété de cépages afin de satisfaire les attentes des amateurs de vins légers et fruités. Plusieurs cépages nobles produisent des vins reconnus comme le Chardonnay, élégant et aromatique, le grolleau gris, vin blanc original léger et fruité, le cabernet rouge, vins aux parfums de poivrons, framboise, cassis et violette, le gamay, sans oublier le fameux muscadet AOC Côtes de Grand Lieu.



UP39-30 – Crête viticole (Corcoué-sur-Logne)

Une ruralité sous pression

Les pressions urbaines observées sur le territoire de l'unité induisent un grignotage progressif des terres agricoles.

Sur les espaces de bocage en bordure de marais, le lien entre terres hautes et terres basses, qui définit un équilibre agricole stratégique (en été, les bêtes pâturent sur les terres basses, tandis qu'en hiver elles trouvent refuge dans le bocage des terres hautes), est par endroit menacé par l'urbanisation récente ou dans certains secteurs par l'extension des zones de maraîchage.

Le bocage traditionnel s'est dégradé sur certains secteurs sous pression. L'ouverture des paysages a participé à la « mise à nu » des nouvelles franges urbaines, peu valorisées.

Dans l'ensemble, de plus en plus de nouveaux espaces sont arrachés aux terres agricoles, afin de devenir constructibles et ainsi d'accueillir les logements et les activités. Cependant l'implantation des nouvelles extensions urbaines peut souvent compromettre l'activité agricole.

Cette unité paysagère présente une réelle diversité de par ses composantes (elle rassemble presque tous les types de paysages ruraux) mais aussi de par sa structure complexe tant sur le plan du relief que de l'hydrographie. Profondément rural, ce territoire de influencé par l'agglomération nantaise a vu son réseau d'infrastructures se transformer fortement ces dernières décennies. Outre les transformations directes que cela a induit dans le paysage (paysage routier plus prégnant), cela s'est traduit par des pressions urbaines plus fortes. Les bourgs de l'unité présentent ainsi un développement important de zones pavillonnaires et de zones d'activités implantées le long des contournements. Outre ces mutations urbaines, le territoire se transforme également sous l'effet des évolutions agricoles qui amorcent un développement important des zones de maraîchage. Cette unité paysagère, malgré son identité marquée, est donc l'objet de mutations qui font évoluer fondamentalement ses caractères.

5. Les enjeux de l'unité paysagère

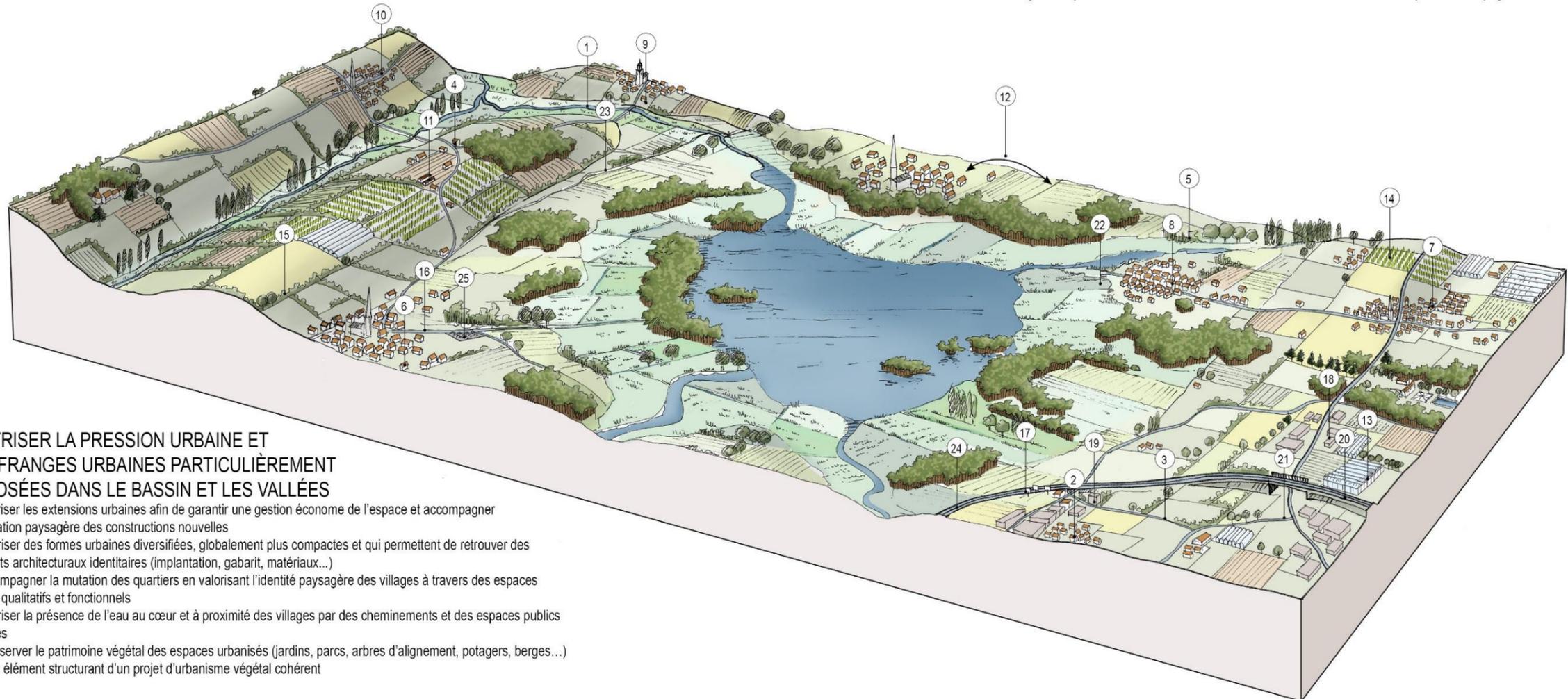
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère du bassin de Grandlieu (39)

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE ENTRE PRATIQUES AGRICOLES ET DYNAMIQUES NATURELLES POUR PRÉSERVER LES PAYSAGES REMARQUABLES DU BASSIN DE GRANDLIEU

1. Préserver les continuités hydrauliques et paysagères et assurer les continuités d'accès entre les prairies inondables autour du lac ou dans les vallées et les coteaux
2. Maîtriser les développements urbains afin de préserver les activités agricoles (notamment d'élevage) situées aux abords directs des bourgs et dans les vallées
3. Anticiper les délaisés agricoles et veiller à la continuité des cheminements entre ville et campagne
4. Encourager la préservation et la requalification des anciens bâtis agricoles
5. Limiter les dynamiques de fermeture par enrichissement ou boisement dans les vallées ou autour du lac

ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

16. Assurer un traitement paysager de qualité sur des entrées de bourg
17. Porter une attention particulière à l'affichage publicitaire et coordonner la signalétique aux abords des voies principales, des entrées de ville et dans le bassin de Grandlieu
18. Assurer une perception qualitative des zones d'activités dans le paysage
19. Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture, plantations)
20. Développer une approche visant à maîtriser la qualité des itinéraires routiers en s'appuyant sur le maillage rural (bocages, boisements, vallées...) tout en les valorisant
21. Favoriser l'aménagement qualitatif des voies structurantes et notamment des voies douces qui les accompagnent



MAÎTRISER LA PRESSION URBAINE ET LES FRANGES URBAINES PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES DANS LE BASSIN ET LES VALLÉES

6. Maîtriser les extensions urbaines afin de garantir une gestion économe de l'espace et accompagner l'intégration paysagère des constructions nouvelles
7. Valoriser des formes urbaines diversifiées, globalement plus compactes et qui permettent de retrouver des éléments architecturaux identitaires (implantation, gabarit, matériaux...)
8. Accompagner la mutation des quartiers en valorisant l'identité paysagère des villages à travers des espaces publics qualitatifs et fonctionnels
9. Valoriser la présence de l'eau au cœur et à proximité des villages par des cheminements et des espaces publics associés
10. Préserver le patrimoine végétal des espaces urbanisés (jardins, parcs, arbres d'alignement, potagers, berges...) comme élément structurant d'un projet d'urbanisme végétal cohérent

ASSURER LA QUALITÉ DES FRANGES DU LAC ET DES VALLÉES PAR LA PERSISTANCE ET LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES SUR LE PLATEAU

11. Maîtriser l'impact paysager de l'implantation des bâtis à vocation agricole notamment sur les secteurs ouverts de grandes cultures ou de secteurs viticoles
12. Retisser des liens entre ruraux et citadins et touristes par le biais des réseaux courts de distribution et de la diversification agricole (service, visites, cueillette...) : un enjeu majeur de perception sociale du rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages du bassin
13. Maîtriser et accompagner le développement du maraîchage en soignant l'insertion dans le paysage des infrastructures liées (serres, tunnels, arrosage...)
14. Éviter l'enclavement du vignoble dans les zones urbaines, accompagner la mutation du bâti vigneron patrimonial et entretenir les structures végétales associées (arbres isolés, alignements et boisement)
15. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)

ACCOMPAGNER L'ACCUEIL TOURISTIQUE ET LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

22. Accueillir dans le respect des sites et de la qualité des paysages : assurer une découverte du bassin de Grandlieu compatible avec les activités qui participent à sa gestion
23. Maintenir les efforts en matière de développement des circuits pédestres et cyclables intégrés de manière qualitative permettant un maillage efficace des lieux emblématiques
24. S'appuyer sur l'ouverture des paysages pour ponctuer les infrastructures de déplacements d'éléments de mise en scène et de découverte des paysages
25. Porter une attention particulière à l'intégration paysagère des lieux d'accueil touristiques ainsi qu'à l'aménagement des structures d'accompagnement (aires de stationnement, belvédères, structures d'accueil et d'hébergement...)

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Maintenir l'équilibre entre pratiques agricoles et dynamiques naturelles pour préserver les paysages remarquables du bassin de Grand-Lieu

Le lac de Grand-Lieu est un espace particulièrement protégé, peu accessible notamment du fait d'importants cordons et verrous boisés qui doivent être préservés dans leur fonction paysagère. La préservation de coteaux de qualité et des vallons secondaires entourant le lac et l'Acheneau constitue un autre enjeu majeur pour l'unité.

- Préserver les continuités hydrauliques et paysagères et assurer les continuités d'accès entre les prairies inondables autour du lac ou dans les vallées et les coteaux. Les espaces de l'unité définissent un rapport complexe entre terre et eau : cette proximité de l'eau doit globalement être valorisée à travers le paysage. Il s'agit notamment d'assurer la mise en scène du paysage en maintenant lorsque cela est possible des ouvertures sur le bassin.
- Maîtriser les développements urbains afin de préserver les activités agricoles (notamment d'élevage) situées aux abords directs des bourgs et dans les vallées.
- Anticiper les délaissés agricoles et veiller à la continuité des cheminements entre ville et campagne.
- Encourager la préservation et la requalification des anciens bâtis agricoles
- Limiter les dynamiques de fermeture par enrichissement ou boisement dans les vallées ou autour du lac.
- Retisser des liens entre ruraux et citadins et touristes par le biais des réseaux courts de distribution et de la diversification agricole (services, visites, cueillette...) : enjeu de perception sociale du rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages du bassin



UP39-29 –Diversité du monde agricole et maraichage - partie Est de l'unité – La Planche

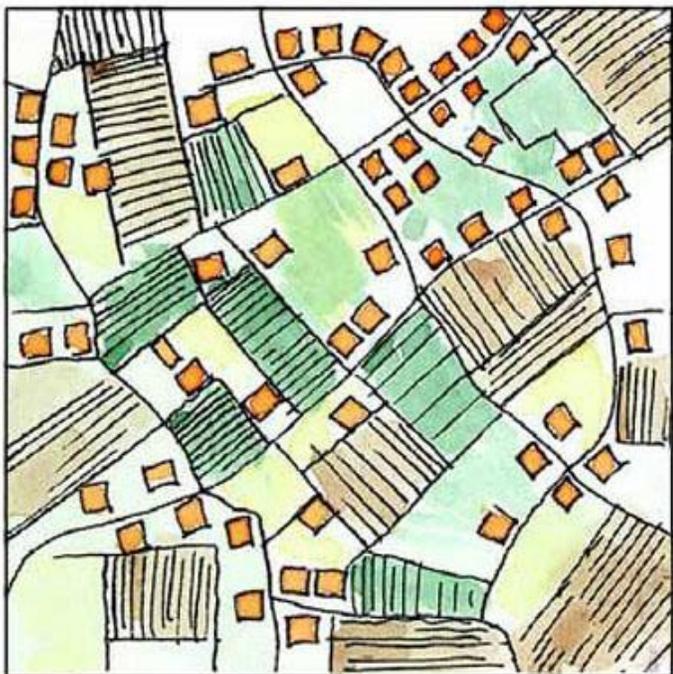
5.2 Maîtriser la pression urbaine et les franges urbaines particulièrement exposées dans le bassin

Deux critères principaux sont à relever pour faire émerger les enjeux paysagers : d'une part un contexte paysager sensible de par son horizontalité et la riche diversité des patrimoines qui l'habitent, d'autre part, un positionnement qui l'expose à des pressions urbaines. Ce contexte général recouvre cependant des situations bien particulières aux enjeux différenciés :

Des zones de pression à maîtriser sont observées au sud, au nord, et globalement aux abords de l'Acheneau. Par ailleurs, la qualité paysagère des coupures d'urbanisation définies par la loi littoral (analyse multicritères) devra être préservée, voire renforcée.

- Maîtriser les extensions urbaines afin de garantir une gestion économe de l'espace et accompagner l'intégration paysagère des constructions nouvelles :
 - par une recherche de formes et de colorimétrie adaptées au contexte

- par la sollicitation d'une végétation adaptée à des objectifs de transition qualitative entre espace bâti et agricole
- Valoriser des formes urbaines diversifiées, globalement plus compactes et qui permettent de retrouver des éléments architecturaux identitaires (implantation, gabarit, matériaux...). Une meilleure maîtrise de l'urbanisme permettra ainsi de mieux lire les interfaces ville/campagne.
- Accompagner la mutation des quartiers en valorisant l'identité paysagère des villages à travers des espaces publics qualitatifs et fonctionnels
- Valoriser la présence de l'eau au cœur et à proximité des villages par des cheminements et des espaces publics associés
- Préserver le patrimoine végétal des espaces urbanisés (jardins, parcs, arbres d'alignement, potagers, berges...) comme élément structurant d'un projet d'urbanisme végétal cohérent.



UP39-20 – Maitriser la diffusion urbaine autour des grands pôles et dans la campagne



UP39-27 – Entrée de ville de La Chevrolière

5.3 Assurer la qualité des franges du lac et des vallées par la persistance et la diversité des activités agricoles sur le plateau

Le bassin est le support d'une activité agricole originale qui tourne autour du poly-élevage et du maraîchage principalement. Si les secteurs ruraux du bassin sont globalement préservés d'un point de vue paysager, plusieurs enjeux sont à souligner :

- Maîtriser l'impact paysager de l'implantation des bâtis à vocation agricole notamment sur les secteurs ouverts de grandes cultures ou de secteurs viticoles
- Retisser des liens entre ruraux et citadins et touristes par le biais des réseaux courts de distribution et de la diversification agricole (service, visites, cueillette...) : un enjeu majeur de perception sociale du rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages du bassin
- Maîtriser et accompagner le développement du maraîchage en soignant l'insertion dans le paysage des infrastructures liées (serres, tunnels, arrosage...)
- Eviter l'enclavement du vignoble dans les zones urbaines, accompagner la mutation du bâti vigneron patrimonial et entretenir les structures végétales associées (arbres isolés, alignements et boisement)
- Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)



UP39-28 – Plateau bocager à l'Est de La Chevrolière

5.4 Accompagner les projets d'infrastructures et d'activités économiques

Un travail pour une implantation maîtrisée limitant l'impact de longue distance dans un contexte paysager horizontal.

- Assurer un traitement paysager de qualité sur des entrées de bourg en :
 - Mettant en avant le bourg et son contexte paysager avant de mettre en avant la route,
 - Travaillant les extensions urbaines pour toujours dessiner des rues,
 - Marquant l'identité du territoire au travers de l'aménagement de l'espace public tout en envisageant une gestion durable.
- Porter une attention particulière à l'affichage publicitaire et coordonner la signalétique aux abords des voies principales, des entrées de ville et dans le bassin de Grand-Lieu.
- Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement
- Assurer une perception qualitative des zones d'activités dans le paysage
- Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture, plantations)

Le développement des infrastructures de transports a un impact direct. Afin de limiter celui-ci, il conviendra de :

- Développer une approche visant à maîtriser la qualité des itinéraires routiers en s'appuyant sur le maillage rural (bocages, boisements, vallées...) tout en les valorisant
- Favoriser l'aménagement qualitatif des voies structurantes et notamment des voies douces qui les accompagnent.

5.5 Accompagner l'accueil touristique et la découverte des paysages

Face au développement de la fréquentation touristique et en considérant la sensibilité environnementale et paysagère, l'enjeu est de structurer les moyens de leur exploration et de leur découverte à partir d'aménagements et d'activités maîtrisés.

- Accueillir dans le respect des sites et de la qualité des paysages : assurer une découverte du bassin de Grand-Lieu compatible avec les activités qui participent à sa gestion
- Maintenir les efforts en matière de développement des circuits pédestres et cyclables intégrés de manière qualitative permettant un maillage efficace des lieux emblématiques
- S'appuyer sur l'ouverture des paysages pour ponctuer les infrastructures de déplacements d'éléments de mise en scène et de découverte des paysages
- Porter une attention particulière à l'intégration paysagère des lieux d'accueil touristiques ainsi qu'à l'aménagement des structures d'accompagnement (aires de stationnement, belvédères, structures d'accueil et d'hébergement...)



UP39-55 Aménagement de bord de cours d'eau à la Chevrolière